

Service Marchés Publics
GB/TM/MDC

DÉCISION MUNICIPALE N°202495

Avenant 1 au Contrat 2024SERV01 Feux d'artifices 2024

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2020-105 du Conseil Municipal, en date du 04 août 2020, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire « *de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* » en vertu de l'article 10 de la loi 2099-179 du 17 février 2009 modifiant les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Considérant que la commune du Lavandou a conclu un marché avec la société PACA PYRO,

Considérant que des prestations ont été modifiées

Considérant que la modification des prestations n'a pas d'incidence financière sur le montant maximum de l'accord cadre,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant afin de prendre en compte ces modifications,

DECIDE

Article 1 : L'avenant 1 est conclu avec la société PACA PYRO afin de prendre en compte les modifications suivantes

- Report du feu du 26 juillet 2024 au 31 juillet 2024 sans incidence financière sur le montant maximum de l'accord cadre,
- Annulation du feu d'artifice du 30 août 2024 et report du budget de ce feu soit 7 845.22 € HT sur les feux du 31 juillet 2024 et du 31 décembre 2024 sans incidence financière sur le montant maximum de l'accord cadre.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces afférentes au présent marché.

Article 3 : les crédits nécessaires pour la réalisation de ce marché sont inscrits au budget de la commune.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 5 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 13 juin 2024

Le Maire
Gil Bernardi

